

PROPOS MENSONGERS POUR NUIRE AUX NEGOCIATIONS SALARIALES du 17 octobre 2018 ET À NOTRE ENGAGEMENT SYNDICAL

La CFE-CGC est accusée de ne pas défendre les augmentations de salaires ! C'est Faux. Nous avons toujours été transparents dans nos revendications et positions, et continuerons à l'être. Pour preuve, nous mettons tous les documents sur le site <https://cfecgcaf.org/>.

Comment Médiapart a-t-il eu ce document envoyé à la direction d'Air France le 17 septembre, à deux jours des négociations salariales, qui débutent le 18 octobre ?!

La CFE-CGC a rencontré Benjamin Smith le 17 septembre dernier, comme toutes les organisations syndicales d'Air France. Lors de cette rencontre, nous avons réaffirmé notre position sur la situation économique et sociale de notre entreprise. (Intervention bilatérale Benjamin Smith)

Le 01 octobre, au travers de notre tract « Il faut donner l'impulsion », nous avons écrit une proposition de sortie de conflit cristallisé depuis des mois.

Le 6 octobre, la CFE-CGC ainsi que l'ensemble des organisations syndicales, ont participé à une réunion sur les négociations salariales. Nous avons écrit un courrier à la direction confirmant notre accord sur les propositions faites soit 2% au 1^{er} janvier 2018, 2 % au 1^{er} janvier 2019 et une négociation en octobre 2019 avec des négociations catégorielles sur la partie des augmentations individuelles.

Pourquoi la CFE-CGC n'est pas dans l'intersyndicale ?

Parce que nous n'adhérons pas à leurs revendications salariales, qui portent sur le court terme et qui mettraient en péril l'investissement dans le développement d'Air France et la pérennité de nos emplois. Nous avons perdu beaucoup d'argent, 335 millions, et l'intéressement qui va avec en 2019 (2000 euros par personne).

L'assignation en justice d'Air France par la CFE-CGC dérange-t-elle ?

Depuis plusieurs mois, la CFE-CGC interroge la direction sur ses décisions stratégiques mises en place depuis des années (Transform, Perform, Trust Together) sans réponse transparente de leur part. Aussi, la CFE-CGC a décidé **d'assigner en justice Air France sur le fait que les personnels au sol ne sont pas associés aux négociations d'accords stratégiques de l'entreprise**, négociés uniquement avec une catégorie de personnel. Cette situation dure depuis des années mais aucune organisation syndicale n'a eu le courage de lancer une action juridique alors que tout le monde la critique. La CFE-CGC prend cette responsabilité car nous ne pouvons pas continuer à dénoncer sans agir. Mais cette assignation va bouleverser la gouvernance de notre entreprise, qui a toujours fonctionné sur les clivages des catégories de personnels.

À l'aube des élections professionnelles à venir, ne soyons pas dupes de l'instrumentalisation d'informations non vérifiées et de la violence des propos de certaines organisations syndicales. Cette diversion chercherait-elle à détourner l'attention des salariés et à masquer l'échec de l'intersyndicale d'obtenir 5.1% en 2018 ?